

Contrat d'engagement VOLAILLES FESTIVES Saison 2023

Entre les soussignés :

Simon GRAF et Tiffany DAROLLES demeurant « Au Poc » - 32300 Estipouy fermedupoc@gmail.com 06 33 67 55 40 - 06.30.00.32.00 CI-APRÈS DENOMMÉ LES PAYSANS , DE PREMIÈRE PART,	Prénom : Nom : Adresse : Tél. : E-mail : CI-APRÈS DENOMMÉ L'ACHETEUR , DE SECONDE PART
--	---

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement de l'ACHETEUR par les PAYSANS en VOLAILLES FESTIVES que l'ACHETEUR s'engage à **acheter à forfait**.

Article 2 : Définition de la part et prix

Le présent contrat est conclu moyennant un prix forfaitaire pour une part.

La part est définie par l'annexe 1 du présent contrat.

Article 3 : Mode de production

Les PAYSANS s'engagent à élever les animaux objets du présent contrat, sans produit chimique de synthèse et sans O.G.M., dans le strict respect des règles et des normes sanitaires et vétérinaires de production, de conservation et de distribution applicables à sa profession. Il s'oblige, notamment, à assurer la complète traçabilité des produits qu'il livrera à l'ACHETEUR. Par ailleurs, le conditionnement des produits précisera, outre la date de production (abattage), la date limite de consommation. L'élevage est **certifié « Agriculture Biologique »**.

Les PAYSANS s'obligent à assurer la parfaite conservation des produits jusqu'à leur livraison à l'ACHETEUR. Le PAYSANS s'interdit de distribuer des produits qui auraient été congelés sauf à en aviser l'ACHETEUR et à garantir le respect de la chaîne du froid.

Article 4 : Organisation de la distribution

En exécution du présent contrat, les PAYSANS procéderont à **UNE DISTRIBUTION à la date définie dans l'annexe 1 du présent contrat** de 18h15 à 19h45. Toutefois, ce calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas de production. La distribution se fera Espace Clermont à FONTENILLES.

Si l'ACHETEUR est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions, **il fera son affaire de faire retirer sa part** en ces lieux et places par une personne de son choix.

Article 5 : Paiement et modalités de l'engagement

Il est expressément convenu que le prix ne sera pas susceptible d'être révisé ou modifié pour quelque cause que ce soit. Il est expressément convenu que ce prix a été déterminé exclusivement en fonction des coûts de production et besoins du PAYSAN et non en considération des quantités et variétés de produits qui seront distribués.

Le paiement du prix interviendra par **chèque à l'ordre de la ferme du Poc** daté du jour de leur émission que l'ACHETEUR adressera au PAYSAN dix jours francs après la signature du présent contrat. Les PAYSANS présenteront le chèque à l'encaissement à réception. En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé de l'ACHETEUR avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 121-25 du Code de la Consommation.

Article 6 : Faculté de renonciation, résiliation du contrat

Dans les quatorze jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, l'ACHETEUR a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée aux PAYSANS, peut être notifiée sur papier libre.

Fait à Fontenilles , le en un exemplaire original,

L'Acheteur

Le Paysan

Annexe 1 - Liste des produits

DATE	Chapon Prêt à Cuire(10/12p) 60.00€ environ 3.5 kg à 4 kg- DLC28/12/2023	Chapon Effilé(10/12p) 60.00€ environ 3.5 kg à 4 kg-DLC 4/01/2024	Poularde Prête à Cuire (6/8p) 35.00€ environ 2.2 kg à 2.5 kg-DLC 28/12/2024	Poularde Effilée (6/8p) 35.00€ environ 2,2 kg à 2.5 kg-DLC 4/01/2024	Pintadou Effilé (6/8p) 35.00€ environ 2kg- DLC 4/01/2024	Pintadou-Prêt à cuire(6/8p) 35.00€ environ 2kg- DLC 28/12/2023
21/12/23						

Annexe 2 - Liste des chèques fournis par l'acheteur

DATE DE DEBIT	MONTANT
21/12/23	

Annulation du contrat d'engagement Code de la consommation, article L121-23 à 121_26. Compléter et signer ce formulaire, l'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception aux PAYSANS au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande (ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant - cachet de la poste faisant foi).

Je, soussigné, (nom et adresse de l'acheteur)
déclare annuler le contrat d'engagement Volailles Festives daté du/...../..... , d'un montant total de :€ Signature de l'acheteur :